

# Centre de Ressource pour la COOPération décentralisée (CERCOOP) en Franche-Comté

## STATUTS DE L'ASSOCIATION

### Article 1

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : Centre de Ressource pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté (CERCOOP Franche-Comté).

### Article 2 - Objet

L'association CERCOOP Franche-Comté a pour but le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale conduites en Franche-Comté dans le domaine de la coopération décentralisée, le conseil et l'accompagnement des organismes de la région Franche-Comté engagés dans des actions de coopération et de solidarité internationales. Ses missions s'articulent principalement autour des fonctions d'information, d'appui conseil et de formation, et d'éducation au développement, en étant un lieu de concertation et de mise en cohérence des actions.

Au service des collectivités, des associations, et de tous les acteurs de Franche-Comté, le CERCOOP de Franche-Comté opère dans le champ des actions de coopérations portées par les partenaires de la coopération décentralisée siégeant dans les trois collèges, en partenariat avec l'Union européenne, l'État et les organismes publics et consulaires compétents.

L'association CERCOOP Franche-Comté mettra en œuvre tous les moyens de développement des coopérations décentralisées avec d'autres organismes régionaux semblables et s'appuiera sur les compétences régionales, nationales et internationales dans ce domaine.

### Article 3 - Sièges

Le siège de l'association est fixé à l'Arsenal - Bâtiment Q, Place Saint-Jacques à Besançon.

Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration (CA) ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

### Article 4 - Membres

L'association se compose de personnes morales réparties en trois collèges :

#### *Collège 1. Les collectivités territoriales et leurs groupements*

Le Conseil Régional de Franche-Comté  
Le Conseil Général du Doubs  
Le Conseil Général du Jura  
Le Conseil Général du Territoire de Belfort  
La Ville de Besançon  
Le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

Les autres collectivités territoriales ou groupements qui en feront la demande.

